



Document de release de la version I3

COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE

FONCTIONNALITES

Nouveautés

Consultation des commandes liées

Edition cumulée des DA ou des commandes

Contrôle des commandes à zéro

Modifications

Domiciliation bancaire

Informations du fournisseur via Provigis

Autoliquidation de la TVA à l'import

Intégration des demandes de services

Connecteur HOSPITALIS : commandes d'achats

Duplication des commandes

Rubriques des commandes

Modification des échéances

Signatures multicritères

Contrôle des réceptions

Factures non parvenues

Intégration des factures

Transfert en comptabilité

Contrôle des factures payées

Génération de commandes d'avoir

Annulation facture

Edition des factures

Report d'engagement

Révision de conteneurs

Correction de l'affectation des coefficients achat/demande des lignes de marchés lors de l'intégration

des marchés

Correction de la recopie des paramètres liés à l'en-tête ou aux lignes des demandes d'achats lors de la génération de commandes à partir de DA

Correction de la génération des appels d'achats pour un marché

Correction du contrôle des montants d'acompte

Correction de la confirmation des commandes par les fournisseurs

Correction de la réception détail

Correction de la prise en compte de la cession de marché lors du traitement de solde des commandes d'achats après réception

Correction de la prise en compte de la date d'échéance du sas dans le cas de l'intégration d'une

facture directe

Correction du calcul et évaluation des critères de notation fournisseur

STRUCTURES DE DONNEES

Modifications de tables

SAWLI - Table de travail pour la consultation des liens

Ce document présente les évolutions survenues sur l'application Cegid XRP Ultimate Achats en I3.

Comment garder l'iso fonctionnalité

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

Fonctionnalités

Nouveautés

Consultation des commandes liées

Nouvelle consultation permettant, à partir d'une commande donnée, de rechercher sa commande "mère" et, pour celle-ci, de connaître exactement le chemin parcouru : affichage de toutes les sous-commandes et commandes liées.

Cette transaction utilise les liens : si ces derniers ne sont pas en place, seule la commande pour laquelle la recherche est effectuée est affichée.

A partir de cette consultation, il est possible d'afficher :

- toutes les sous-commandes ou commandes liées quel que soit le type de lien à l'origine ;
- uniquement les sous-commandes ou commandes liées dont le type de lien à l'origine se trouve parmi un des dix types de liens sélectionnés ;
- toutes les sous-commandes ou commandes liées sauf celles dont le type de lien à l'origine est égal à l'un des dix types de liens sélectionnés.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

CCDLA - Consultation des commandes liées (Transaction SACCDLA)

Edition cumulée des DA ou des commandes

Nouvelle édition permettant, pour un ensemble de demandes d'achats ou de commandes, d'éditer un certain nombre de cumuls :

- quantités commandées ;
- quantités reçues ;
- quantités facturées ;
- montants commandés HT ;
- montants reçus HT ;
- montants facturés HT.

Les différents cumuls sont effectués par :

- établissement ;
- classe d'achats ;
- numéro de demande d'achats ou de commande ;
- fournisseur ;
- devise si l'édition est demandée en devise ;
- numéro de la ligne de demande d'achats ou de commande ;
- unité d'achat ;
- unité des gratuites.

Il est également possible, selon l'option "Totalisation", d'effectuer les cumuls par CGR A ou par segment. Attention : les ventilations par CGR ne sont pas prises en compte.

Pour le calcul des différents cumuls, les demandes d'achats ou les commandes prises en compte sont celles dont l'étape est inférieure à la valeur 1 du paramètre AUTACHAT occurrence ETPANUxxxx où xxxx représente la classe

d'achats, ceci afin de ne pas cumuler les sous-demandes ou les sous-commandes qui ont été annulées par le traitement d'annulation des demandes d'achats ou des commandes (TSRD), le traitement d'annulation d'une commande réceptionnée (TACRA), le traitement d'annulation d'une facture (TAFAA) ou le traitement de génération des sous-commandes multi-devises (TTPD).

Le résultat peut être obtenu sous forme d'édition et/ou sous forme de fichier ASCII.

Dans le résultat présenté sous forme de fichier ASCII, d'autres cumuls sont édités :

- quantités gratuites commandées ;
- quantités gratuites reçues ;
- quantités gratuites facturées ;
- quantités BL ;
- montants commandés TTC ;
- montants reçus TTC ;
- montants facturés TTC ;
- poids nets et bruts commandés, reçus, facturés ;
- volumes nets et bruts commandés, reçus, facturés.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

ECDCA - Edition cumulée des DA ou des commandes (Transaction SAECDC)

Contrôle des commandes à zéro

Création d'un nouveau traitement par étape permettant de bloquer l'avancement d'une commande si le montant de celle-ci est égal à 0. Le montant pris en compte pour le contrôle est celui de la condition de facturation de type "TT" (Net à payer).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCCZA - Contrôle des commandes à zéro (Transaction SATCCZ)

Mise en place

Le traitement doit être défini dans les étapes par classe (GETCA).

Il doit être défini comme suit :

- mnémonique d'appel : TCCZA ;
- traitement associé : SATCCZ ;
- traitement par commande : pssacczstp ;
- traitement par autre entité : pssacczstp.

Modifications

Domiciliation bancaire

Ajout de la possibilité, lors de la création d'un fournisseur, de ne pas proposer sa domiciliation. Ainsi, les commandes et factures passées pour ce fournisseur n'auront pas de domiciliation et c'est, au moment du transfert en comptabilité (TVCCx), que celle-ci sera affectée, dans la pièce, par l'application Finances : à partir de l'adresse (GTIA), de l'association des tiers aux établissements (GATE) ou des tiers cédés (GCES).

Ceci permettra de :

- pallier aux problèmes de domiciliations bancaires qui deviennent inactives entre l'écriture d'engagement (ou de FNP) et l'annulation de celle-ci ;

- créer les pièces concernant un fournisseur ayant cédé ses créances à un affactureur (factor) sur la domiciliation bancaire dédiée à la cession saisie dans la gestion des tiers cédés (GCES).

Explications

Cette possibilité est donnée par l'occurrence DOM du paramètre AUTSAFOU.

Si la valeur testée 1 est égale à :

- O : la domiciliation est proposée ;
- N : la domiciliation n'est pas proposée.

Cette fonctionnalité est prise en compte lors de :

- la création d'un fournisseur dans la gestion des fournisseurs (GFOU) ;
- la création d'un fournisseur à partir du sas des fournisseurs (GTFOA - TTFOU) ;
- la création automatique d'un fournisseur à partir de l'association des tiers aux établissements (GATE) ou des adresses (GTIA) ;
- la modification de la domiciliation du tiers par établissement (GATE) ou de l'adresse (GTIA).

La valeur testée 1 de cette occurrence est initialisée à "O" par la release.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GFOU - Fournisseurs (Transaction SAIFOU)

GTFOA - Fournisseurs de transfert (Transaction SAITFO)

TTFOU - Intégration des fournisseurs (Transaction SATTFO)

GATE - Associations des tiers aux établissements (Transaction OEIATE)

GTIA - Adresses de tiers (Transaction OEITIA)

Informations du fournisseur via Provigis

1) Lors de l'inscription d'un fournisseur, ajout de la possibilité d'alimenter le contact à partir de l'adresse du tiers (GTIA).

2) Lors de l'inscription d'un fournisseur, ajout de la possibilité d'affecter un code personnalisé à partir de l'adresse du tiers (GTIA).

Explications

1) Cette possibilité est donnée par l'occurrence CONTACT du paramètre AUTSAPVG.

Si la valeur testée 1 est égale à "A", le contact est alimenté avec l'adresse électronique 1 de l'adresse du tiers.

Dans ce cas, le nom du contact, son téléphone et son portable peuvent être renseignés respectivement avec l'interlocuteur externe, le téléphone et le GSM de l'adresse si ces informations sont renseignées pour l'adresse.

2) Cette possibilité est donnée par l'occurrence CUSTOM du paramètre AUTSAPVG.

Si la chaîne 1 est égale à "TIEOETIA", le code personnalisé est égal au code tiers de l'adresse.

La chaîne 1 de cette occurrence n'est pas renseignée par la release.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

SACPVGF - Informations du fournisseur via Provigis (Transaction SACPVGF)

GKPVG - Informations du fournisseur via Provigis (Transaction SACPVGF)

Autoliquidation de la TVA à l'import

Evolution pour prise en compte de la généralisation de l'autoliquidation de la TVA à l'importation.

Explications

Jusqu'au 1er février 2022, la TVA due à l'importation relève du champ de compétence de l'administration des douanes (DGDDI) mais, à compter du 1er février 2022, la gestion et le recouvrement de la TVA applicable aux importations sont transférés à l'administration fiscale (DGFIP).

Cette évolution va permettre d'avoir, sur les commandes et/ou les factures de fournisseurs étrangers, de la marchandise avec import auto liquidée et des frais annexes non éligibles à la TVA sur import auto liquidée : commande chez un fournisseur étranger et pour lequel des frais de transport sont indiqués.

La TVA de la marchandise est une TVA d'import auto liquidée telle que :

- la valeur testée 1 du type de TVA est égale à "I" ;
- la valeur testée 1 du mode de TVA est égale à "I".

La TVA des frais de port est une TVA qui doit être déclarée comme un achat en France telle que :

- la valeur testée 1 du type de TVA n'est pas renseignée (normal France) ;
- le mode de TVA est égal à "D" (Déclaré).

Ces frais de port peuvent être saisis au niveau des lignes de commande ou des conditions de facturation.

Afin de réaliser l'autoliquidation sur l'import, il est donc nécessaire de créer des nouveaux codes de TVA pour lesquels :

- la valeur testée 1 du type de TVA est égale à "I" ;
- la valeur testée 1 du mode de TVA est égale à "I".

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GPPTA - Proposition TVA (Transaction SAIPPT)

GDAI - Demandes d'achats (Transaction SAIDAE)

GDAL - Lignes de demandes d'achats (Transaction SAIDAL)

GLCA - Lignes de commandes d'achats (Transaction SAILCA)

GLAO - Lignes d'appels d'offre (Transaction SAILAO)

SAILCR - Lignes de réceptions en quantité (Transaction SAILCR)

SAILRM - Lignes de réceptions en montant (Transaction SAILRM)

SAIFLC - Lignes à facturer (Transaction SAIFLC)

SAILCF - Lignes de facture (Transaction SAILCF)

GCAF - Conditions de facturation des commandes (Transaction SAICAF)

TDCDA - Duplication de commandes (Transaction SATDCD)

TCDA - Confirmation des commandes (Transaction SATCCDA)

Intégration des demandes de services

Ajout de la possibilité d'alimenter les identifiants 1 à 5 des lignes de demandes de services à partir du sas des demandes de services.

Explications

Pour cela, ajout des identifiants 1 à 5 dans l'écran du sas des demandes de services (GTDA) et prise en compte de ces zones lors de l'intégration (TTDA).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTDA - Demandes de services (*Transaction SAITDA*)

TTDA - Intégration des demandes de services (*Transaction SATTDA*)

Connecteur HOSPITALIS : commandes d'achats

1) Ajout de la possibilité de nommer le fichier résultat qu'une fois que celui-ci a été entièrement généré. De plus, le fichier "spf", généré simultanément au fichier "edi", est généré avec un nom différent et n'est pas déposé dans le même répertoire que ce fichier "edi" (répertoire défini via paramètre EDTBCDEA / occurrence CHEMIN).

2) Modification de l'affectation du code DUNS du fournisseur.

3) Ajout de la possibilité d'utiliser des rubriques pour les codifications CIP et article

Explications

2) Jusqu'à présent, le code DUNS du fournisseur était affecté avec la valeur de la rubrique DUNS du fournisseur. Dorénavant, le code DUNS peut être affecté à partir des compléments de tiers (GTCOT), pour le tiers de commande.

Cela dépend de l'occurrence DUNSHOSPI du paramètre EDTBCDEA.

Si la chaîne 1 vaut :

- non renseignée : le code DUNS est égal à la valeur de la rubrique DUNS du fournisseur ;
- GTCOT : le code DUNS est égal au code DUNS du complément de tiers du tiers de commande.

Dans les deux cas, si le code DUNS ne peut pas être affecté, il est alors alimenté par le code tiers concaténé avec "^" concaténé avec le code adresse.

La chaîne 1 de cette occurrence n'est pas renseignée par la release.

3) Jusqu'à présent, les codifications CIP et article (codification UCD, EAN, du fabricant, ...) étaient données par une zone des articles achetés ou des références articles/fournisseurs.

Ces données peuvent maintenant provenir de rubriques associées à l'article acheté (GARUATA) ou à la référence article/fournisseur (GARURAF).

Cette possibilité est donnée par l'occurrence ARTCIP du paramètre EDTBCDEA pour la codification CIP et l'occurrence ARTCOD de ce même paramètre pour la codification article.

Pour chacune de ces occurrences, si :

- la chaîne 2 est renseignée : la codification provient de l'article acheté ou de la référence article/fournisseur ;
- le texte est renseigné : la codification provient des rubriques associées à l'article acheté ou à la référence article/fournisseur.

Si la chaîne 2 est renseignée, le texte ne doit pas l'être et inversement.

Le texte de ces occurrences n'est pas renseigné par la release.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

EHCDCA - Connecteur HOSPITALIS : commandes d'achats (*Transaction SAEHCDA*)

Duplication des commandes

Ajout de la possibilité de conserver le sous-numéro de la demande d'achats ou de la commande à dupliquer.

Explications

Pour cela, ajout de la case à cocher "Conservation du sous-numéro".

Si cette case est cochée, lors du traitement, le sous-numéro de la demande d'achats ou de la commande générée est égal au sous-numéro de la demande d'achats ou commande origine. Dans ce cas, un même numéro de demande ou commande est attribué pour les x sous-demandes ou sous-commandes générées.

Exemple : Sous-commandes à dupliquer pour l'établissement ETS01 : CDE 1510, sous-numéro 3 à 5

Commandes à dupliquer	Commandes générées avec conservation du sous-numéro	Commandes générées sans conservation du sous-numéro
CDE 1510 3	CDE 2500 3	CDE 2501 1
CDE 1510 4	CDE 2500 4	CDE 2502 1
CDE 1510 5	CDE 2500 5	CDE 2503 1

Il est possible de gérer la conservation du sous-numéro si les conditions suivantes sont vérifiées :

- les fourchettes de fin pour l'établissement, la classe et le numéro sont identiques aux fourchettes de début ;
- le code de la liste n'est pas renseigné ;
- la case "Sous-commande" n'est pas cochée ;
- le numéro de commande dans les colonnes à modifier n'est pas renseigné dans le cas où la classe de la demande d'achats ou de la commande à générer est définie en numérotation automatique.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TDCDA - Duplication de commandes (*Transaction SATDCDA*)

Rubriques des commandes

Ajout de la possibilité, lors de la création, modification ou suppression d'une rubrique associée à une demande d'achats, une commande ou une ligne, de contrôler si l'action est autorisée ou non en fonction de l'étape de la demande d'achats ou de la commande.

Explications

Cette possibilité est donnée par le paramétrage du type de la rubrique (GTRU).

Si l'option "Droits par étape" est égale à :

- Aucun : aucun contrôle d'étape de la demande d'achats ou de la commande n'est effectué lors de la création, modification ou suppression d'une rubrique (GRUCA) associée à la demande d'achats, la commande ou la ligne ;
- Commande ou ligne : un contrôle d'étape de la demande d'achats ou de la commande est effectué lors de la création, modification ou suppression d'une rubrique (GRUCA) associée à la demande d'achats, la commande ou la ligne. Les étapes maximales de création, modification et suppression sont données soit par la classe d'achats (GNCA) soit par un paramètre :
 - pour les demandes d'achats et les commandes (en-têtes et lignes), elles sont données par la classe d'achats : étapes correspondant à l'en-tête pour les rubriques associées à une demande d'achats ou une commande et étapes correspondant aux lignes pour les rubriques associées aux lignes,
 - pour les commandes réceptionnées et non facturées et les lignes de réceptions : elles sont données, respectivement, par la valeur 1 des occurrences LCAINS, LCAMAJ et LCASUP du paramètre AUTSAREC,

- pour les commandes facturées et les lignes de factures (commandes non réceptionnées ou réceptionnées avant facture) : elles sont données, respectivement, par la valeur 1 des occurrences FAAINS, FAAMAJ et FAASUP du paramètre AUTSFAAA,
- pour les commandes réceptionnées après facture et les lignes de réceptions : elles sont données respectivement par la valeur 1 des occurrences FLCAINS, FLCAMAJ et FLCASUP du paramètre AUTSAREC ;
- Type de rubrique : un contrôle d'étape de la demande d'achats ou de la commande est effectué lors de la création, modification ou suppression d'une rubrique (GRUCA) associée à la demande d'achats, la commande ou la ligne. Les étapes maximales de création, modification et suppression sont données par le type de la rubrique.

L'option "Droits par étape" a été positionnée à "Aucun" par la release.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTRU - Types de rubriques (*Transaction SGITRU*)

GRUCA - Rubriques de commandes d'achats (*Transaction SAIRUC*)

Modification des échéances

Il est désormais possible d'effectuer un remplacement du code échéance, via la gestion de modification de masse des échéances (GMCAE), pour une commande non facturée et dont l'écriture d'engagement (TVCCE) et/ou l'écriture de facture non parvenue (TVCCP) a été générée et n'est pas annulée.

Les informations règlements des pièces (GPIE) correspondantes ne sont pas modifiées.

Remarque : dans le cadre de la comptabilité publique, il n'est pas possible d'effectuer un remplacement du code échéance.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GMCAE - Modification des échéances (*Transaction SAIMCAE*)

Signatures multicritères

Ajout de nouveaux critères pour l'affectation des signataires.

Explications

Nouveaux critères pouvant être utilisés pour les règles de signatures des demandes d'achats, des commandes, des réceptions et/ou des factures :

- type du gestionnaire (TYPACAG) ;
- nature du gestionnaire (NATSACAG) ;
- genre du gestionnaire (NATSACAG) ;
- famille du tiers (famoetie) du tiers de facturation **du fournisseur** de la commande (FAMTIEFC) ;
- famille fournisseur du fournisseur de la commande de niveau absolu (FAMFCNIVA) ;
- famille fournisseur du fournisseur de la commande de niveau relatif (FAMFCNIVR) ;
- famille article de niveau absolu (FAMARTNIVA) ;
- famille article de niveau relatif (FAMARTNIVR).

Nouveaux critères pouvant être utilisés pour les règles de signatures des réceptions :

- famille du tiers (famoetie) du tiers de facturation **du fournisseur** de la réception (FAMTIEFR) ;
- famille fournisseur du fournisseur de la réception de niveau absolu (FAMFRNIVA) ;
- famille fournisseur du fournisseur de la réception de niveau relatif (FAMFRNIVR).

- Nouveaux critères pouvant être utilisés pour les règles de signatures des factures :
- famille du tiers (famoetie) du tiers de facturation **du fournisseur** de la facture (FAMTIEFF) ;
 - famille fournisseur du fournisseur de la facture de niveau absolu (FAMFFNIVA) ;
 - famille fournisseur du fournisseur de la facture de niveau relatif (FAMFFNIVR).

Pour les critères concernant les familles articles (GFTA) et les familles fournisseurs (GFTF) de niveau absolu et de niveau relatif, il est nécessaire, lors de la définition des critères (GCSMA), de préciser un chemin et un niveau au niveau des filtres.

Seules les familles dont les chemins de composition (GRFA) sont de type "S" (Statistiques) peuvent être gérées.

Exemple de prise en compte du critère "Famille article de niveau absolu" (FAMARTNIVA)

Composition de la famille FAMSUP-00 :

- FAMSUP-00 (niveau 0)
 - FAMSUP-01 (niveau 1)
 - FAMSUP-02-01 (niveau 2)
 - FAMSUP-03-01 (niveau 3)
 - FAMSUP-04-01 (niveau 4)
 - A50001 (niveau 5)
 - A50002 (niveau 5)
 - A50003 (niveau 5)
 - FAMSUP-04-02 (niveau 4)
 - A50004 (niveau 5)
 - A50005 (niveau 5)
 - A50006 (niveau 5)

Au niveau de la définition des critères (GCSMA), le critère "Famille article de niveau absolu" est défini avec le chemin égal à "S" et le niveau égal à 2.

Au niveau de la matrice des signatures multicritères (GMSMA), l'utilisateur U1 doit être posé pour le critère "Famille article de niveau absolu" = FAMSUP-02-01

Commande d'achats CA.10.1 avec l'article A50001

Dans le traitement d'affectation des signataires (TASMCA), il est recherché, pour l'article A50001, la famille supérieure pour le chemin égal à "S" et qui se situe au niveau 2 : cela correspond donc à FAMSUP-02-01 (niveau 2). U1 est donc posé comme signataire de cette commande d'achats.

Le niveau absolu est donc le niveau à traiter.

Exemple de prise en compte du critère "Famille article de niveau relatif" (FAMARTNIVR)

Composition de la famille FAMSUP-00 :

- FAMSUP-00 (niveau 0)
 - FAMSUP-01 (niveau 1)
 - FAMSUP-02-01 (niveau 2)
 - FAMSUP-03-01 (niveau 3)
 - FAMSUP-04-01 (niveau 4)

A50001 (niveau 5)
A50002 (niveau 5)
A50003 (niveau 5)
FAMSUP-04-02 (niveau 4)
A50004 (niveau 5)
A50005 (niveau 5)
A50006 (niveau 5)

Au niveau de la définition des critères (GCSMA), le critère "Famille article de niveau relatif" est défini avec le chemin égal à "S" et le niveau égal à 2.

Au niveau de la matrice des signatures multicritères (GMSMA), l'utilisateur U1 doit être posé pour le critère "Famille article de niveau relatif" = FAMSUP-02-01.

Commande d'achats CA.10.1 avec l'article A50001

Dans le traitement d'affectation des signataires (TASMCA), il est recherché, pour l'article A50001, la famille supérieure pour le chemin "S" et qui se situe au niveau 2 en relatif, c'est-à-dire, la famille supérieure qui se situe 2 niveaux au-dessus de celui de l'article dans cette composition : cela correspond donc à FAMSUP-03-01 (niveau 3). U1 n'est donc pas posé comme signataire de cette demande d'achats.

Le niveau relatif est donc le nombre de niveau à déduire par rapport au niveau de l'article traité.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GCSMA - Critères de signatures (*Transaction SAICSM*)

TASMDA - Affectation des signataires multicritères des DA (*Transaction SATASMD*)

TASMCA - Affectation signataires multicritères commandes (*Transaction SATASMC*)

TASMRA - Affectation signataires multicritères réceptions (*Transaction SATASMR*)

TASMFA - Affectation des signataires multicritères factures (*Transaction SATASMF*)

Contrôle des réceptions

Ajout de la possibilité d'effectuer la réception à partir d'un mnémonique de réception (GRECx) qui n'est pas celui qui est référencé dans les étapes par classe (GETCA).

Explications

Pour cela, il est nécessaire d'indiquer, dans le paramètre PR2 associé au mnémonique permettant la saisie (GRECx), le mnémonique de réception (GRECy) qui est référencé dans les étapes par classe (GETCA). Ces deux mnémoniques (celui permettant la saisie et celui qui est référencé dans les étapes par classe) doivent avoir le même paramétrage dans la gestion des paramètres liés à un mnémonique (GTIMNP) pour les paramètres PRE, PR1 et PR3.

Exemple:

Classe CA1, étape 400 : mnémonique de réception défini dans GETCA : **GREC**

Classe CA2, étape 400 : mnémonique de réception défini dans GETCA: **GREC**

Mnémonique permettant d'effectuer la réception pour les commandes de classes d'achats CA1 et CA2 : **YGREC**.

La valeur du paramètre PR2 associé au mnémonique YGREC doit être égale à **GREC**.

Cette nouvelle possibilité n'est pas étendue à l'arrivage (GARR), la réception détaillée (GRECR) et la saisie du BL (GBLA).

Remarque : le code de la transaction de réception utilisé lors des différents contrôles effectués lors de la réception est celui de la transaction du mnémonique de réception référencé dans les étapes par classe.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GREC - Contrôle des réceptions (Transaction SAIREC)

GRECF - Réception après facture (Transaction SAIRECF)

SAIRCD - Commandes à réceptionner (Transaction SAIRCD)

SAILCR - Lignes de réceptions en quantité (Transaction SAILCR)

SAILRM - Lignes de réceptions en montant (Transaction SAILRM)

Factures non parvenues

Modification de l'affectation du compte dédié pour le mouvement de TVA dans le cas de codes de TVA à la fois intra-communautaire et soumis au prorata.

Explications

Dans le cas de TVA intra-communautaire et soumis au prorata, un mouvement est créé sur un compte de TVA dédié, pour la partie non récupérable, en sens inverse du montant HT traité.

En règle générale, le compte de TVA dédié est donné par la chaîne 1 du paramètre AUTCPT occurrence CPTATT.

Dans le cas de la comptabilisation des factures non parvenues, il est possible de générer ce mouvement sur un autre compte : si l'écriture est comptabilisée sur un journal qui est compris dans le texte du paramètre AUTCPT occurrence CPTATT (journaux de factures non parvenues séparés par un ";"), le compte de TVA dédié est donné par la chaîne 2 de cette même occurrence.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TVCCP - Factures non parvenues (Transaction SATVCCP)

Intégration des factures

1) Augmentation du numéro de facture dans la gestion de l'interface des factures (GTFCA) : numéro sur 9 positions au maximum.

2) Ajout de la possibilité d'intégrer des QR-Codes SUISSES (GQRS) associés à la facture dans le cas où seul l'en-tête de facture est intégré.

Explications

2) Lors de l'intégration des factures (TTFCA), dans le cas où seul l'en-tête de facture est intégré, le QR-Code suisse (GQRT) doit pouvoir être intégré à partir de la facture (GFAA) qui est générée, une fois les lignes de commandes rattachées à la facture.

Pour cela :

- le sas des QR-Codes suisses a été modifié, afin de pouvoir y renseigner le numéro de facture d'exploitation (faeocqrt). Cette information permet de faire le "lien" entre le QR-Code (GQRT) non intégré et la facture intégrée (GFAA) ;

- le bouton "Création à partir du SAS" (champ WCRESAS) a été ajouté dans la gestion des QR-Codes suisses (GQRS). Il va permettre d'aller rechercher, dans le sas des QR-Codes Suisses (GQRT), les éléments pour le numéro de facture (numéro de facture d'exploitation = numéro de facture) et les intégrer dans GQRS. Ce bouton doit être ajouté par personnalisation et il n'est accessible que si la gestion des QR-Codes suisses (GQRS) est appelé depuis le contrôle facture (GFAA).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TTFCA - Intégration des factures d'achats (*Transaction SATTFC*)

GTFCFA - Factures achats : Interface (*Transaction SAITFC*)

GQRT - Sas des QR-Codes suisses (*Transaction OCIQRT*)

GQRS - QR-Codes suisses (*Transaction OCIQRS*)

Transfert en comptabilité

Lors du transfert d'une facture, s'il y a un écart entre le montant HT saisi sur la facture et le montant HT calculé dans les conditions de facturation, ajout de la possibilité de corriger automatiquement l'écart par création d'une ligne supplémentaire sur la facture à partir des informations de la ligne de facture de plus haut montant (article, intitulé, informations comptables, ...).

Explications

Pour cela, au niveau du paramétrage du type de ventilation (GTVCA), la case à cocher "Ecart HT autorisé" devient une liste de choix "Création ligne si écart" :

- suivant un article défini : une ligne supplémentaire est créée sur la facture. Elle est générée pour l'article d'écart précisé ;
- suivant la ligne de plus haut montant : une ligne supplémentaire est créée sur la facture. Elle est générée à partir des informations de la ligne de la facture de plus haut montant (article, intitulé, informations comptables, ...);
- pas de création : l'écart n'est pas ajusté automatiquement par le traitement. L'utilisateur doit aller corriger l'écart manuellement dans la facture en modifiant le montant d'une des lignes ou en créant une ligne d'écart.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTVCA - Paramétrage transfert comptabilité achat (*Transaction SAITVC*)

TVCC - Comptabilisation des factures (*Transaction SATVCC*)

TSOLA - Solde des commandes d'achats après réception (*Transaction SATSOLA*)

GFAA - Contrôle facture (*Transaction SAIFAA*)

TSOLF - Solde des commandes d'achats après facture (*Transaction SATSOLF*)

TCRACA - Création des récupérations d'acompte (*Transaction SATCRAC*)

TASMFA - Affectation des signataires multicritères factures (*Transaction SATSMF*)

GSMFA - Signatures multicritères des factures d'achats (*Transaction SAISMF*)

TMCSA - Mise à jour des montants co-traitant/sous-traitant (*Transaction SATMCS*)

Contrôle des factures payées

Dans le cas où le traitement est lancé par liste, édition d'un récapitulatif avec :

- nombre de factures lues ;
- nombre de factures traitées ;
- nombre de factures en erreur.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCFP - Contrôle des factures payées (*Transaction SATCFP*)

Génération de commandes d'avoir

Ajout de la possibilité, lors de la génération de la commande d'avoir, de prendre en compte les avoirs pour les écarts de prix.

Explications

Pour cela, une case à cocher "Prise en compte des avoirs" a été ajoutée à la soumission.

Cette case est accessible uniquement si un avoir est demandé pour un écart prix.

Si la case est cochée, les lignes de factures pour lesquelles le montant commandé et le montant facturé sont négatifs et le montant commandé est supérieur au montant facturé, sont prises en compte. Une ligne de commande d'avoir est alors générée avec un montant égal à la différence entre le montant commandé et le montant facturé.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TGCAVA - Génération de commandes d'avoir (Transaction SATGCAV)

Annulation facture

Evolution du contrôle lien bon de travail.

Explications

Dans le cas où le traitement de mise à jour du bon de travail à partir d'une facture (TMBTF) est présent dans les étapes par classe (GETCA) des commandes de la facture à annuler, contrôle qu'il n'existe pas de lien, pour une des lignes de la facture à annuler, dans les liens des ordres de maintenance (GORLM), afin de pouvoir effectuer l'annulation de la facture.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TAFAA - Annulation facture (Transaction SATAFA)

Edition des factures

Ajout d'une liste de commandes à la soumission afin de pouvoir sélectionner les factures des commandes de cette liste.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

EFAA - Edition des factures (Transaction SAEFAA)

Report d'engagement

- 1) Ajout de la possibilité d'effectuer le contrôle budgétaire lors du report d'engagement.
- 2) Ajout de la possibilité de marquer les sous-commandes qui sont reportées.

Explications

1) Ajout de la possibilité d'effectuer le contrôle budgétaire lors du report des commandes. Pour cela, ajout d'une case à cocher "Contrôle budgétaire".

Si cette case est cochée, la mise à jour des budgets est effectuée seulement si les contrôles réalisés au niveau des budgets sont corrects (pas de dépassement, etc.).

Si cette case n'est pas cochée, les contrôles au niveau des budgets ne sont pas effectués. Les budgets sont mis à jour même s'il y a dépassement.

2) Ajout de la possibilité de marquer les sous-commandes qui sont reportées. Cette fonctionnalité est donnée par l'occurrence REPORT-CDE du paramètre AUTSAVCC.

La chaîne 1 représente l'information de la commande qui doit être marquée. Les différentes valeurs possibles sont un des 3 paramètres standard de la commande (type, genre ou rôle).

La chaîne 2 représente la valeur qui doit être indiquée dans l'information de la commande qui est marquée. Cette valeur doit être créée, par vos soins, en tant qu'occurrence du paramètre choisi (TYPACDA, GENSACDA ou ROLSACDA).

L'information de la commande choisie pour être marquée ne doit pas être utilisée à d'autres fins. Il sera nécessaire, par personnalisation de la gestion des commandes (GCDA), de rendre cette information non duplicable et non modifiable.

Lors des différents traitements de solde, de duplication de commandes, d'annulation de commandes réceptionnées, d'annulation de factures, ..., l'information de la sous-commande qui est marquée n'est pas reprise sur les nouvelles sous-commandes ou commandes générées.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TRAN - Report d'engagement (*Transaction SATRAN*)

TSOLA - Solde des commandes d'achats après réception (*Transaction SATSOLA*)

GRET - Retours (*Transaction SAIRET*)

TTPD - Génération de sous-commandes multi-devises (*Transaction SATTPD*)

TACRA - Annulation d'une commande réceptionnée (*Transaction SATACR*)

TSOLF - Solde des commandes d'achats après facture (*Transaction SATSOLF*)

TVCC - Comptabilisation des factures (*Transaction SATVCC*)

TAFAA - Annulation facture (*Transaction SATAFA*)

TDCDA - Duplication de commandes (*Transaction SATDCD*)

TGCDA - Génération des commandes d'achats / fournisseur(s) (*Transaction SATGCD*)

TGAVA - Génération des avenants (*Transaction SATGAVA*)

TGCAVA - Génération de commandes d'avoir (*Transaction SATGCAV*)

TGCEA - Génération de commandes d'écart (*Transaction SATGCEA*)

Révision de conteneurs

Mutualisation des barres d'état.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GKMARA - Marchés (*Transaction SAIMAR*)

GKDAI - Demandes d'achats (*Transaction SAIDAE*)

GKCDA - Commandes d'achats (*Transaction SAICDA*)

GKLSC - Listes de demandes ou commandes d'achats (*Transaction SAILSC*)

GKREC - Contrôle des réceptions (*Transaction SAIREC*)

GKFAA - Contrôle facture (*Transaction SAIFAA*)

Correction de l'affectation des coefficients achat/demande des lignes de marchés lors de l'intégration des marchés

Correction de la proposition des coefficients achat/demande de l'article (GART) dans le cas où les unités de commande et/ou de demande ne sont pas présentes dans le sas des lignes de marchés.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TTMRA - Intégration des marchés (*Transaction SATTMR*)

Correction de la recopie des paramètres liés à l'en-tête ou aux lignes des demandes d'achats lors de la génération de commandes à partir de DA

Correction afin que les paramètres liés à l'en-tête (GCAPE) et/ou lignes de demandes d'achats (GCAPL) soient recopiés correctement sur l'en-tête et/ou sur les lignes de la commande générée.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTDAC - Génération de commandes à partir de DA (Transaction SAITDAC)

TDAl - Génération de commandes à partir de DA (Transaction SATDAI)

TGDAl - Génération automatique de commandes à partir de DA (Transaction SATGDAl)

Correction de la génération des appels d'achats pour un marché

Correction de l'affectation du code taxe des lignes de commandes générées afin, que le code taxe des lignes de marchés (GMADA) s'il est renseigné, soit bien pris en compte dans le cas où la proposition des informations taxes de la classe d'achats est égale à "P" (taxe proposée à partir de la proposition TVA (GPPTA)).

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TGAMA - Génération des appels d'achats pour un marché (Transaction SATGAM)

Correction du contrôle des montants d'acompte

Correction du contrôle du montant selon étapes pour ne pas prendre en compte les acomptes annulés lors de ce contrôle.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCMACA - Contrôle des montants d'acompte (Transaction SATCMAC)

Correction de la confirmation des commandes par les fournisseurs

Correction de l'affichage systématique du message OETIA001.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GVCF - Confirmation des commandes par les fournisseurs (Transaction SAIVCF)

Correction de la réception détail

1) Correction de la proposition du prix tarif et du prix commandé lors de la duplication d'une ligne de réception au niveau de la réception détail (SAIRDT, appelée en synchronisation des réceptions (GRCPA)).

2) Correction du calcul du prix réceptionné TTC lors de la saisie du prix HT ou du montant réceptionné HT à la création d'une ligne de réception au niveau de la réception détail.

3) Correction de la suppression d'une ligne de réception créée au niveau de la réception détail.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

SAIRDT - Réception détail (Transaction SAIRDT)

Correction de la prise en compte de la cession de marché lors du traitement de solde des commandes d'achats après réception

Dans le cas d'une cession de marché, prise en compte du cas où la famille de fournisseurs et/ou les tiers du marché ne sont pas renseignés afin de ne pas mettre à vide les tiers et adresses de livraison, de facturation et de paiement de la sous-commande traitée et de la sous-commande générée.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TSOLA - Solde des commandes d'achats après réception (*Transaction SATSOLA*)

Correction de la prise en compte de la date d'échéance du sas dans le cas de l'intégration d'une facture directe

Dans le cas de la facturation directe, la date d'échéance (GCAE) est affectée à partir de la date d'échéance précisée dans le sas si celle-ci est supérieure à la date d'échéance calculée.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

GTFCA - Factures achats : Interface (*Transaction SAITFC*)

TTFCA - Intégration des factures d'achats (*Transaction SATTFC*)

Correction du calcul et évaluation des critères de notation fournisseur

Correction du calcul des écarts par rapport à la quantité commandée quand celle-ci est égale à zéro alors que les quantités réceptionnée et facturée ne sont pas égales à zéro.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

TCNFOU - Calcul et évaluation critères notation fournisseur (*Transaction SATCNFO*)

Structures de données

Modifications de tables

SAWLI - Table de travail pour la consultation des liens

Ajout des colonnes :

NUSSAWLI - Numéro séquentiel (Obligatoire)

CDLSAWLI - Commande liée

NCLSAWLI - Numéro interne commande liée